

**CONCOURS EXTERNE, CONCOURS INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES
PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

La rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : MUSÉE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 28 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avvertir le surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe au sein du musée de Cultureville.

Cette ville est connue pour son patrimoine immatériel ancien qui s'incarne dans l'artisanat et l'industrie du territoire. Dans le cadre d'un réaménagement de l'exposition permanente du musée, la Municipalité souhaite lui dédier plusieurs nouvelles salles.

Dans cette perspective, la directrice du musée vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la mise en valeur du patrimoine immatériel au sein du musée.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ? » - *unesco.org* - Consulté le 24 octobre 2022 - 1 page
- Document 2 :** « L'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel » - La politique du patrimoine culturel immatériel - *Ministère de la Culture* - Consulté le 24 octobre 2022 - 2 pages
- Document 3 :** « PCI et musées : ressources à l'attention des professionnels » - *Ministère de la Culture* - Consulté le 24 octobre 2022 - 2 pages
- Document 4 :** « Le PCI dans les dispositifs d'exposition et de médiation » - *Ministère de la Culture* - Consulté le 24 octobre 2022 - 4 pages
- Document 5 :** « Les pêcheurs de crevette à cheval » - *La voix du Nord* - 2 janvier 2023 - 2 pages
- Document 6 :** « Le Doudou, chef d'œuvre depuis 2005 » - *Ville de Mons* - Consulté le 24 octobre 2022 - 2 pages
- Document 7 :** « SAWA - Savoirs autochtones wayana-apalaï (Guyane) » - *Laboratoire d'excellence (Labex)* - Consulté le 25 octobre 2022 - 2 pages
- Document 8 :** « Le patrimoine immatériel, quels enjeux pour les musées ? » - Mariannick Jadé - *Lettre de l'ICOM* n° 29 - avril-octobre 2005 - 3 pages
- Document 9 :** « Reconnaissance Unesco » - *www.dijon.fr* - Consulté le 11 janvier 2023 - 2 pages
- Document 10 :** « Les musées et le patrimoine immatériel - La participation » (extraits) - *Guide pour découvrir les pratiques évolutives du patrimoine au XXI^e siècle* - 2021 - 2 pages
- Document 11 :** « Guignol veut être reconnu par l'Unesco » - *20 minutes* - 5 novembre 2022 - 1 page
- Document 12 :** « Les musées et le patrimoine immatériel - Les risques » (extraits) - *Guide pour découvrir les pratiques évolutives du patrimoine au XXI^e siècle* - 2021 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.